

M. Habel: Elles devraient être incorporées à mes observations de ce soir, je pense, car, autrement, j'en donnerai lecture.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre accepte-t-elle que ces remarques soient incorporées à l'exposé du député de Cochrane?

Des voix: Entendu.

[*Note de l'éditeur: Les documents susmentionnés ont été déposés auprès du greffier pour être transmis par M. l'Orateur au commissaire à la représentation.*]

[*Français*]

M. Habel: Dans les circonstances, je me limiterai tout simplement à demander à la Commission de bien vouloir reconsidérer le mémoire que je présentais le 7 septembre dernier au nom des municipalités, des chambres de commerce et d'autres corps publics. Il est vrai qu'à cette séance, je me trouvais seul avec le candidat conservateur du comté, mais le mémoire représentait les discussions que j'avais eues avec les différents corps publics, et j'espère que la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fera, dans la présentation des nouvelles limites du comté de Cochrane, ce que la Commission provinciale a fait au point de vue de la délimitation pour la législature d'Ontario.

La Commission, qui était composée pratiquement des mêmes membres, a reconnu le manque de communication dans la circonscription de Cochrane, au nord, et a consenti à garder les mêmes limites qui existaient avant qu'il soit question de la délimitation.

Je n'en demanderai pas autant, car je sais qu'il y a certains quotients de population qui doivent être ajoutés, de façon à équilibrer le nombre d'électeurs. Je suis d'avis qu'on ferait justice à la population de la circonscription de Cochrane en accueillant les propositions contenues dans le rapport que j'ai soumis à la Commission, lequel avait d'ailleurs été accepté par mon honorable ami, le député de Timmins (M. Martin), qui m'avait également assuré de son appui, relativement à ma demande.

Je dois avouer que si nous devons accepter la nouvelle délimitation, il serait tout aussi impossible pour un représentant de prendre contact avec la population que pour la population de prendre contact avec son député.

Monsieur l'Orateur, les paroles que j'ai prononcées ce soir ne reflètent pas un esprit paroissial et encore moins un intérêt personnel, car je ne suis pas hanté, comme certains députés, du désir de demeurer député jusqu'à l'âge de 85 ans, et je plaindrais amèrement mes successeurs s'ils devaient faire une

campagne dans une circonscription comme celle que la Commission a établie.

Je demande sincèrement et humblement à la Commission de bien vouloir reconsidérer le mémoire et étudier les documents qui l'appuient. Ce faisant, je suis d'avis que les commissaires constateront que le mémoire représente passablement bien l'idée générale des gens que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte, qu'il s'agisse de sympathisants conservateurs, du Nouveau parti démocratique, du Crédit social et aussi des libéraux.

[*Traduction*]

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer mon collègue, le député de Cochrane (M. Habel), et à présenter aussi brièvement que possible les oppositions faites par un grand nombre de mes commettants au sujet de certains changements projetés dans la circonscription électorale d'Algoma-Ouest que j'ai eu le privilège de représenter à la Chambre au cours des 26 dernières années.

En résumé, l'opposition porte sur l'exclusion du canton de Michipicoten d'Algoma-Ouest et sur annexion à la circonscription de Cochrane. C'est là une disposition très peu pratique en raison des difficultés presque insurmontables que présentent les déplacements et les communications entre la région de Michipicoten et la circonscription de Cochrane.

Nous en avons clairement la preuve, je pense, lorsque nous rendons compte qu'un voyage en automobile de Kapuskasing, siège de la circonscription de Cochrane, à Wawa, en passant soit par North-Bay à l'est soit par Nipigon à l'ouest, représente une distance approximative de 700 milles sur l'une ou l'autre route. Le voyage par chemin de fer, même sans tenir compte de l'ennui des retards dus aux correspondances de trains, couvrirait une distance d'environ 300 milles. Comparativement à ce qui précède, entre Wawa et Sault-Sainte-Marie, une distance de quelque 140 milles, un service quotidien d'autobus est assuré sur la route transcanadienne.

La population du canton de Michipicoten s'établit, selon le recensement de 1961, à 4,439. A Wawa, le centre communautaire le plus considérable dans le canton de Michipicoten, les mines de minerai de fer offrent la principale source d'emploi. C'est à cet que se trouve l'*Algoma Ore Properties*, filiale de l'*Algoma Steel Company* de Sault-Sainte-Marie. Les intérêts de ces gens dépendent tout à fait de Sault-Sainte-Marie. A l'appui de ceci j'aimerais vous citer une observation faite par le président du conseil pour le canton de Michipicoten, à savoir:

Jusqu'à l'ouverture de la route n° 17 vers le nord du lac Supérieur, les habitants de cette région